



Tarification 2017

Apports en déchetterie pour les professionnels

Liste des déchets professionnels acceptés	Limitation	Coût HT € / m ³
Cartons, emballages et papiers recyclables (tri sélectif du bac jaune), piles, verre, palettes ⁽¹⁾ , métaux, batteries, huiles moteur, mobilier des particuliers ⁽²⁾	5 m ³ / apport	GRATUIT
Végétaux		10,50 €
Inertes (gravats)		16,50 €
Bois conformes ⁽³⁾		13,50 €
Souches (diamètre de 15 cm à 1 m)		15,00 €
Incinérables (dont bois non conforme)		19,50 €
Non valorisés		31,50 €
Si déchets non triés ou dépôt non autorisé		36,00 €
DEEE : ne sont pas acceptés pour les professionnels spécialisés dans cette catégorie de produit.	Limitation	Coût HT € / unité
Lampes et tubes	Si > 10 unités / an	0,50 €
GEM Froid : gros électroménager froid	Si > 2 unités / an ⁽⁴⁾	13,00 €
GEM non froid : gros électroménager non froid		6,00 €
Écrans		8,00 €
PAM : petits appareils en mélange		3,00 €
Déchets toxiques	Limitation	Coût HT € / kg
Radiographie, huile de friture	Petite quantité	Gratuit
Filtres à huile minérale	50 kg / apport	0,54 €
Solvants liquides		0,97 €
Produits solides pâteux (peinture...)		0,84 €
Acides et bases		1,50 €
Autres produits identifiés		1,50 €
Produits phytosanitaires		2,26 €
Aérosols		1,59 €
Comburant		2,02 €
Produits de laboratoires		1,85 €
Produits mercuriels		8,98 €
Produits non identifiés		3,48 €

Arrêt de la filière plâtre qui était en place sur les déchetteries nord-est (Saint Jean de Braye) et nord (Saran)

⁽¹⁾ : hors palettes-parpaings, hors cotes, avec plus de 3 éléments cassés

⁽²⁾ : déchetteries ouest (Ingré), sud-ouest (Saint Cyr en Val) et nord (Saran). Et au 4^{ème} trimestre 2017 sur la déchetterie nord-est (Saint Jean de Braye). Pour les professionnels il est obligatoire d'avoir la carte d'adhérent Eco-mobilier (www.eco-mobilier.fr) + carte accès

⁽³⁾ : conforme aux prescriptions techniques d'acceptation du recycleur

⁽⁴⁾ : sauf autorisation spécifique

Pour obtenir votre carte d'accès,

pensez à vous munir des pièces suivantes :

- ◆ Un contrat rempli et signé (www.orleans-metropole.fr)
- ◆ Copie des cartes grises des véhicules
- ◆ Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- ◆ Attestation de l'inscription au Répertoire des Métiers ou Registre du Commerce et des Sociétés ou tout autre document justifiant de l'activité professionnelle :
 - Fiche de paie pour les Chèques emploi-service
 - Statut et avis de non imposition pour les associations
 - Code INSEE pour les administrations

Où retirer votre carte ?

Orléans Métropole - Direction Gestion des Déchets

33 rue Hatton - 45100 ORLEANS, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Déposez votre dossier complet, vous repartez avec votre carte qui sera active sous 24h.

Le retrait des cartes se fait sur place.

Où et quand apporter vos déchets ?

Dans les 6 déchetteries de l'agglomération Orléanaise

Jours et horaires d'ouverture

	Période haute : Du 1 ^{er} mars au 31 octobre		Période basse : Du 1 ^{er} novembre au 28 février	
	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
Lundi	De 14H00 à 18H30	De 14H00 à 18H30	De 14H00 à 17H30	De 14H00 à 17H30
Du mardi au vendredi	De 9H00 à 12H00 De 14H00 à 18H30	De 9H00 à 12H00 De 14H00 à 18H30	De 10H00 à 12H00 De 14H00 à 17H30	De 10H00 à 12H00 De 14H00 à 17H30
Samedi	De 9H00 à 12h00 De 14h00 à 18H30	De 9H00 à 12H00 Accès refusé l'après midi	De 9H00 à 12H00 De 14H00 à 17H30	De 9H00 à 12H00 Accès refusé l'après midi
Dimanche	De 9H00 à 13H00	Accès refusé	De 9H00 à 12H00	Accès refusé

Attention : Tout utilisateur d'un véhicule professionnel quel qu'il soit doit **présenter sa carte** pour l'enregistrement de ses déchets. Tout apport en provenance d'un véhicule professionnel stationné hors de la déchetterie est strictement interdit. Le tarif des déchets non triés est applicable à tout type de professionnel.



- Sud-ouest à Orléans (45100)
Chemin du clos de l'Alouette
- Sud-est à Saint Cyr en Val (45590)
Avenue du Parc Floral
- Ouest à Ingré (45140)
Chemin de la vallée de l'Azin
- Nord à Saran (45770)
Allée Marcel Paul - ZA de Montaran
- Nord-est à Saint Jean de Braye (45800)
Rue de la Burelle
- Est à Chécly (45430)
58 rue Pierre et Marie Curie



INFOS QUALITÉ DÉCHETS
02 38 56 90 00
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
qualitedechets@orleans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ